



**Proposition de tarif pour chacun des événements regroupés sous l'intitulé « Les Nocturnes de Marquèze »**

Dans le cadre de la programmation culturelle 2024, l'écomusée propose deux événements programmés en soirée et regroupés sous l'intitulé « Les Nocturnes de Marquèze ». La première soirée est programmée le 22 juillet et la seconde soirée est programmée le 12 août.

Les tarifs d'entrée proposées pour accéder à un événement sont les suivants :

- Tarif pour la soirée

- tarif adulte : 12,00€
- tarif jeune de 4 à 17 ans : 8,00€
- accès gratuit pour les enfants de moins de 4 ans

- Tarif pour la journée et soirée

- tarif adulte : 27,00€
- tarif jeune de 4 à 17 ans : 18,00€
- accès gratuit pour les enfants de moins de 4 ans

Les tarifs d'entrée pour chacun des événements sont calculés sur la base des critères ci-dessous :

- le rapport entre le coût moyen de la prestation atteignant 1500€ et la jauge publique évaluée à 200 personnes, soit 7,50€ par personne
- les coûts de fonctionnement, comprenant notamment la mobilisation du personnel et la consommation des fluides (électricité, eau, fioul)
- le tarif donnant accès à un événement se surajoute au tarif d'entrée

**La création des « Ateliers » de découverte et d'approfondissement des savoir-faire locaux et leur tarification**

Il est proposé d'inscrire des « Ateliers » de découverte et d'approfondissement des savoir-faire dans la programmation culturelle de l'écomusée. La proposition poursuit un triple objectif :

- Valoriser davantage les savoir-faire landais à l'écomusée tout en participant à leur transmission
- Fidéliser les publics du territoire du Parc naturel des Landes de Gascogne
- Soutenir le développement touristique de l'écomusée en s'alignant sur un des axes de la politique touristique de la Région Nouvelle-Aquitaine consistant à valoriser les savoir-faire régionaux

Pour cette saison 2024, il est proposé la formule suivante :

- tarif individuel : 5€ par personne pour l'inscription à l'atelier (en plus de l'entrée)
- sur réservation
- durée de l'atelier : 1h30 à 2 heures
- encadrement : un médiateur

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical DECIDE à l'unanimité :

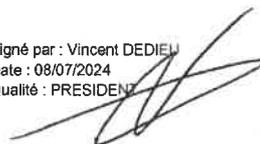
- **DE VALIDER** ces différentes propositions
- **D'AUTORISER** le Président à signer les actes et documents afférents

Fait pour valoir ce que de droit,  
à Belin-Béliet, le 8 juillet 2024

Vincent DEDIEU

Président du Syndicat Mixte

Signé par : Vincent DEDIEU  
Date : 08/07/2024  
Qualité : PRESIDENT



Le Président certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, qui a été transmise en Préfecture et mise en ligne le 9/7/2024